

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE : Société des casinos du Québec Inc.

ci-après appelé « l'employeur »

ET : Syndicat des employé-e-s de la Société des casinos du Québec-CSN (Unité Générale)

ci-après appelé « le syndicat »

RELATIVE À : Modification des dates d'affichage des horaires pour la période du temps des fêtes 2021-2022

ATTENDU que la convention collective signée le 6 juillet 2018;

ATTENDU les articles 12.3, 12.7, 14.6 et 16.6 de la convention collective;

ATTENDU que les parties désirent trouver une solution satisfaisante pour les dates d'affichage de l'horaire du temps des fêtes.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. Les ATTENDUS font partie intégrante de la présente lettre d'entente;
2. Les parties conviennent que nonobstant l'article 12.3 de la convention collective, les horaires pour la période du temps seront affichés selon les dates suivantes (annexe 1) :

Date de sortie	Production de la semaine du
14 décembre 2021	20 décembre 2021
17 décembre 2021	27 décembre 2021

3. Les parties conviennent de modifier les délais d'administration prévu à la convention collective pour les congés fériés, les vacances et le temps supplémentaire en fonction du tableau annexé à la présente entente (annexe 1) et établi dans le cadre des présentes discussions, et ce, pour les semaines du 20 et 27 décembre uniquement;
4. La présente entente est en vigueur pour la période des fêtes 2021-2022 seulement;
5. Si des situations particulières devaient survenir suite aux dates d'affichage des horaires, les parties s'entendent pour en discuter. La solution envisageable n'entraînera, en aucune circonstance, de déboulement (book-debook).
6. La présente entente constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du Code civil du Québec, qu'elle est faite sans admission quelconque, et ne pourra être invoquée par l'une ou l'autre des parties à titre de précédent.

EN FOI DE QUOI les parties ont signé la présente à Montréal ce 24^{ème} jour du mois de novembre 2021.

Pour la Société des casinos du Québec Inc.

Pour le Syndicat des employé-e-s de la Société des casinos du Québec (CSN) - Unité générale



Annie Dufour, CRHA
Chef des opérations, Groupe horaires
Direction expérience, employé et culture



Cindy Roussel, CRIA
Partenaire d'affaires
Direction expérience, employé et culture



Giovanni Vaccaro, Président
Unité Générale



Steve Gauthier, Vice-président général
CSN, Unité générale

		Délais du temps des fêtes 2021-2022 Employés Unité générale, Sécurité et Resto			
		13 décembre, 2021 <small>2e semaine du cycle</small>	20 décembre, 2021 <small>1ère semaine du cycle</small>	27 décembre, 2021 <small>2e semaine du cycle</small>	3 janvier, 2022 <small>1e semaine du cycle</small>
Horaire semaine du:					
Affichage de l'horaire	Jeudi, 9 décembre	Mardi, 14 décembre	Vendredi, 17 décembre	Jeudi, 30 décembre	
Date limite pour demandes et annulation de vacances	Jeudi, 25 novembre	Jeudi, 2 décembre	Jeudi, 2 décembre	Jeudi, 16 décembre	
Traitement des demandes de vacances	Vendredi, 26 novembre	Vendredi, 3 décembre	Vendredi, 3 décembre	Vendredi, 17 décembre	
Date limite pour demandes et annulation de fériés	Jeudi, 2 décembre	Jeudi, 9 décembre	Lundi, 13 décembre	Jeudi, 23 décembre	
Traitement des demandes et annulation de fériés	Vendredi, 3 décembre	Vendredi, 10 décembre	Mardi, 14 décembre	Vendredi, 24 décembre	
<small>UG seulement: Date limite pour la réception des demandes/annulations des dispo. HB et HBP (23h59)</small>	Lundi, 6 décembre	Dimanche, 12 décembre	Mardi, 14 décembre	Lundi, 27 décembre	
<small>US seulement: Date limite pour la réception du formulaire complément d'horaire (23h59)</small>	Lundi, 2 décembre	Dimanche, 8 décembre	Mardi, 10 décembre	Dimanche, 15 décembre	
<small>Affichage: Disponibilités additionnelles et/ou temps supplémentaire</small>	Mardi, 30 novembre	Jeudi, 2 décembre	Jeudi, 2 décembre	Mardi, 21 décembre	
<small>Disponibilités additionnelles et/ou temps supplémentaire</small> Fin de l'étape 1 (23h59)	Lundi, 6 décembre	Dimanche, 12 décembre	Mardi, 14 décembre	Lundi, 27 décembre	